



### **Les Constructions Max Larocque, accrédité**

Les entrepreneurs Réno-Maître sont des **professionnels reconnus pour leur expérience, leur sérieux et leurs compétences**. Ils se sont engagés à appliquer des **règles qui correspondent aux meilleures pratiques en rénovation**.

Critères de certification

**Réno-Maître est le seul regroupement d'entrepreneurs qui certifie le professionnalisme de ses membres**. Il ne suffit donc pas à un entrepreneur de payer pour être admis au programme Réno-Maître de l'APCHQ. **Il est rigoureusement sélectionné pour ses performances et son travail est régulièrement contrôlé** par des sondages de satisfaction. Tous les professionnels Réno-Maître remplissent donc les conditions suivantes :

- avoir une expérience positive démontrée dans leur domaine;
- posséder les ressources financières et administratives pour mener à bien les projets;
- satisfaire les attentes de leurs clients.

Le code d'éthique de l'entrepreneur Réno-Maître

Dans le cadre du programme Réno-Maître de l'APCHQ, l'entrepreneur s'engage à :

- transiger de façon honnête avec sa clientèle;
- offrir à sa clientèle un service courtois et poli;
- s'assurer de la satisfaction de chacun de ses clients pendant et après les travaux;
- garder le chantier raisonnablement propre et prévenir toute accumulation de matériaux inutilisables;
- maintenir une assurance de responsabilité civile adéquate pour les travaux à exécuter;
- livrer les travaux à la date convenue ou selon l'échéancier prévu au contrat;
- expliquer aux clients les garanties de produits offertes et leur transmettre la documentation technique appropriée;
- exécuter les travaux prévus au contrat, conformément aux lois fédérales, provinciales, municipales et à toute autre réglementation;
- utiliser des contrats conformes aux lois en vigueur, y inclure une description complète et une évaluation détaillée des travaux qui seront effectués;
- assurer la santé et la sécurité sur le chantier, pendant toute la durée des travaux conformément à la législation en vigueur.